



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22  
Pouvoirs : 6  
Absent : 1

Date de la convocation : 8 novembre  
2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BEUGIN Valérie, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par K  
VERDUZIER  
PIAULET Christine représentée par B SULLI  
MASSONNEAU Bruno représenté par V DEBIAIS  
ROBIN Nadia représentée par F ROYER

**ABSENT :** GABIGNON Christophe

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°142

Rapporteur : Christian MICHAUD

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE ANTENNE RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE SUR LA PARCELLE CADASTREE ZC n°232 AU PUYRIGUAULT**

Dans le but de répondre aux demandes de ses abonnés, la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES envisage d'améliorer la qualité et la capacité de son réseau mobile sur la commune de NAINTRÉ et ses environs.

La société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES a ainsi demandé à la commune la location d'un espace d'environ 49 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée ZC n°232, au Puyrigault, afin d'y installer, exploiter et maintenir les infrastructures permettant l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuels.

En l'occurrence, il s'agira d'installer un pylône treillis de 24m, avec une intégration paysagère de plantation d'arbres d'essences locales ne dépassant pas les 15m de haut. Ce pylône sera muni d'antennes et faisceaux hertziens y compris coffrets associés, armoires techniques et câbles. Des systèmes de contrôle d'accès, de balisage, d'éclairage et de sécurité sont également prévus.

